



**Mairie  
d'AUBIGNÉ**

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**  
**SEANCE DU 29 Septembre 2020**

\*\*\*

**COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt, le vingt neuf Septembre à vingt heures trente,  
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi,  
dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Valérie BORDES, Bruno DENIAUD, Johanna JAMAUX, Jean Charles GRUEL,  
Pierre Yves GIRAUD, Bruno RICHARD, Isabelle LETOURNOUX, Aurélie MIRAMONT

Absents : Stéphanie SAUVEE, Pascal VASNIER (arrivé point 9)

Procurations : Stéphanie SAUVEE à Aurélie MIRAMONT, Pascal VASNIER à Jean Charles GRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9 (jusqu'au point 8) puis 10 (à partir du point 9)

Absents : 2 (jusqu'au point 8) puis 1 (à partir du point 9)

Procurations : 2

Votants : 11

Secrétaire de séance : Aurélie MIRAMONT

Date de convocation : 24 Septembre 2020

Date d'affichage en mairie : 24 Septembre 2020

**Délégations du Conseil Municipal au Maire – Annule et Remplace**

**Délibération 2020/26**– Nature de l'acte : 5.4 Délégations de fonction

Le bureau de contrôle de légalité de la Préfecture d'Ille et Vilaine a informé la commune que deux délégations au Maire n'étaient pas conformes à la législation. Il invite la commune à retirer la délibération 2020/03 et à délibérer de nouveau en fixant les limites et conditions.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur Le Maire les délégations suivantes :

<b>Délégations</b>	<b>Vote</b>
De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<b>UNANIMITE</b>
De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	<b>UNANIMITE</b>
De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes	<b>UNANIMITE</b>
De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières	<b>UNANIMITE</b>
D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges	<b>UNANIMITE</b>
De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros	<b>UNANIMITE</b>
De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme	<b>UNANIMITE</b>
De renoncer, au nom de la commune, aux droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire en l'absence de projet	<b>UNANIMITE</b>

D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants	<b>UNANIMITE</b>
---	------------------

- Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

### Désignation élu référent instances de travail par thématique (CCVIA)

#### **Délibération 2020/27** – Nature de l'acte : 5.7 Intercommunalité

Dans le cadre du fonctionnement des instances de travail communautaire, il est nécessaire de nommer des élus référents par thématiques.

Thématiques	Elu / Elue Référent
Suivi et Modification du PLUi, ADS (Autorisation des droits du sol) et SIG (Système d'Information Géographique)	Isabelle LETOURNOUX
Développement économique, Emploi, Economie circulaire, ESS (Economie Sociale et solidaire)	Youri MOYSAN
Solidarités, épicerie solidaire, Logement d'urgence, Gens du voyage	
Mobilités	Stéphanie SAUVEE
Programme Local de l'Habitat, Rénovation de l'Habitat	Isabelle LETOURNOUX
Culture, Réseau Lecture publique	Bruno DENIAUD
Enfance, Jeunesse	Stéphanie SAUVEE, Pierre Yves GIRAUD
Commerces de proximité	Youri MOYSAN
Agriculture, Alimentation	Pascal VASNIER
Environnement, Biodiversité	Jean Charles GRUEL
Tourisme	Valérie BORDES
Voirie, bâtiments, travaux	Bruno RICHARD
Breizh bocage, GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)	Johanna JAMAUX
Eau potable, Assainissement	Pascal VASNIER
Sport	Pierre Yves GIRAUD
PCAET (Plan Climat Air Energie territorial), transition énergétique et écologique	Bruno DENIAUD

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **DESIGNE** les élus référents d'Aubigné ci-dessus cités pour les instances de travail communautaire

### Convention Département/Commune d'Aubigné : Ralentisseur Rue de la Mairie

#### **Délibération 2020/28** – Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Le Département d'Ille et Vilaine participe au projet de réhabilitation du plateau ralentisseur Rue de la Mairie, route départementale 23.

Une convention a été transmise à la commune pour définir les conditions techniques, administratives et financières.

Le Département participe à la prise en charge de la couche de roulement en enrobés à hauteur de 10€ HT le m<sup>2</sup>, sur une surface totale de 290m<sup>2</sup>, soit 2900€.

Des travaux de réparation de la structure de la chaussée, liés à l'usure normale ont été identifiés et seront pris en charge sous forme d'une participation complémentaire pour un coût de 2203€.

Ainsi, le montant maximal total de la participation financière du Département d'Ille et Vilaine s'élève à 5103€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention du Département.

#### **Convention CDG 35/Commune d'Aubigné : Missions facultative**

**Délibération 2020/29**– Nature de l'acte : 1.7 Actes spéciaux

Le Centre de Gestion 35 met à disposition des collectivités des services. Certaines missions sont obligatoires, d'autres facultatives soumises à tarification : traitement informatique de la paye, médecine du travail, contrat d'assurance des risques statutaires, conseil en matière de retraite, inspection des conditions de travail, prévention en matière d'hygiène et sécurité...

Le CDG 35 a transmis à la commune une convention définissant les différentes missions facultatives, leurs modalités d'exécution et les dispositions financières.

La commune d'Aubigné utilise les missions suivantes :

- Traitement informatique de la paye
- Médecine du travail
- Assurance des risques statutaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE**:

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention du CDG 35.

#### **Location de salle communale / covid 19 : modalités de remboursement**

**Délibération 2020/30**– Nature de l'acte : 7.10 Divers

Compte tenu des recommandations de la Préfecture suite à la crise sanitaire en Ille et Vilaine, la Commune d'Aubigné a annulé les réservations de la salle communale pour le deuxième semestre 2020.

Un chèque de réservation de 80€ a été encaissé pour chaque location.

La commune procède au remboursement de chaque locataire ayant vu sa location annulée par la Commune. Le remboursement s'effectuant par virement bancaire, il sera demandé aux locataires de fournir un RIB.

Ces remboursements seront imputés dans le compte 65888.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE** :

- **ACCEPTE** le remboursement du chèque de réservation de 80€ à chaque locataire concerné par l'annulation de leur location suite à la crise sanitaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants au compte 65888

#### **Subventions 2020**

**Délibération 2020/31**– Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Monsieur Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a réceptionné plusieurs demandes de subventions :

Organisme Demandes réceptionnées	Demande 2020	VOTE
Fondation du Patrimoine	Non réceptionnée	
Comice agricole (2021 Montreuil sur Ille)	Non réceptionnée	
ADMR	0,67€/hab 476 = 318.92€	<b>UNANIMITE</b>
AICA St Médard	350€	<b>UNANIMITE</b>
Ille et développement	Non réceptionnée	
Comité des fêtes	Non réceptionnée	
ACSE 175	0,20€/hab 476 = 95.20€	<b>UNANIMITE</b>
Ligue contre le cancer		
Association les têtes en l'air (GUIPEL)	70€	
Les roseaux d'âge d'or EHPAD (MONTREUIL SUR ILLE)	300€	
Association française des sclérosés en plaques		
FC Aubinois Foot (ST AUBIN D'AUBIGNE) (15 licenciés d'Aubigné)		
Handicap services 35 (ACIGNE)		
Eau et rivières de Bretagne (BELLE ISLE EN TERRE 22)		
Lycée Jean Baptiste Le Taillandier (1 Aubinois)		
MFR IREO Les Herbiers (1 Aubinois)		
Solidarité paysans Bretagne		
France ADO'T Dons organes Moelle osseuse (RENNES)		
Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne (LORIENT)		
Prévention routière		
Les restos du cœur Ille et Vilaine		
<b>TOTAL</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTE** les trois demandes de subventions ci-dessus citées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants

### Convention GRDF / Aubigné

**Délibération 2020/32**– Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

GRDF a souhaité rencontrer Monsieur Le Maire afin d'échanger sur le projet de méthanisation SAS AUBIOGAZ à la Masse.

La convention a pour objet de définir les conditions de rattachement des ouvrages de raccordement de la SAS Aubiogaz au réseau de distribution publique de gaz naturel de la commune de Chevaigné.

Selon le tracé du projet de la convention, les ouvrages passeront dans le bourg de la commune d'Aubigné et n'auront pas pour objet de desservir en gaz naturel les habitants de la commune.

La convention et ses annexes ont été transmis aux conseillers municipaux en amont.

Une commission Infrastructure bâtiments communaux, élargie à l'ensemble du conseil, s'est tenue le lundi 21 septembre 2020 pour étudier le dossier.

La commission émet un avis défavorable quant au tracé proposé dans la convention (passage des canalisations dans le bourg de la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE** :

- **N'AUTORISE PAS** Monsieur le Maire à signer la convention GRDF

**Parcelle A484 : nomination rue et numérotation**

**Délibération 2020/33**– Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Lors de la vente de la parcelle A484, le notaire a souhaité un certificat de numérotation.

Le conseil municipal étant le seul a pouvoir nommer une nouvelle rue et numéroter une habitation, il est proposé à l'assemblée délibérante de laisser le nom actuel de la Rue : Rue de la Grange et de numéroter la parcelle au 3 Bis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE** :

- **ACCEPTTE** que la parcelle A484 soit numérotée au 3 Bis Rue de la Grange.

**Travaux réseau Eaux Pluviales**

**Délibération 2020/34**– Nature de l'acte : 8.4 Aménagement du Territoire

Le nouveau propriétaire des parcelles A 327 A 385, situé au 6 Rue du Bocage souhaite que le busage des eaux pluviales au sud de la parcelle A385 soit effectué, ainsi qu'au sud de la parcelle A503.

La commune a réceptionné un devis de l'entreprise GUILLOIS s'élevant à 3272 € HT. Un comparatif a été effectué avec les prestations de l'entreprise COUDRAY HENRY pour un montant de 4048.44€ HT.

Monsieur Le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise GUILLOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise GUILLOIS pour un montant de 3 272€ HT.